

PROCES-VERBAL du CONSEIL de FACULTE

Du 29 janvier 2020

Président de séance : M. B. BERNABÉ

Présents ou représentés :

Collège A : M. B. BERNABÉ, M. Mme M. LAFOURCADE, Mme V. MAGNIER, Mme D. PLACIDI-FROT, Mme E. SCHOLASTIQUE (représentée par Mme Labarthe), M. JP. DENIS (représenté par M. Bernabé), Mme F. LABARTHE, M. DUROY

Collège B : M. E. DUBOIS, Mme S. FERRAND-NAGEL, M. P. GILLET, Mme GROFFE (représentée par M. Labarthe), M. LAVIGNE (représenté par M. Dubois), M. MEYLAN, M. JN. SENNE (représenté par Mme FERRAND NAGEL), Mme NICOLAS-HEMAR

Collège BIASS : M. L. JAN, M. A. RICARD, Mme S. SUIHLI (représentée par M. Jan).

Collège personnalités extérieures : Mme R. DESJUZEUR (représentée par Mme Frayssinet), Mme P. FRAISSINET, M. J.-P. HOSS

Collège étudiants :

Invités : Mme GIMARD, Mme S. CHARREIRE-PETIT, Mme C. FOURNO, Mme LOUBARESSE, Mme L. MERLE, Mme MARTINEAU, Mme G. CRESPIY-FAURE, M. SADI

ORDRE DU JOUR

I. Informations générales

- Point examens/grève
- Point anonymat
- Point paiement HCC + primes
- Bilan rentrée solennelle
- Bilan JPO

II. Approbation du PV du conseil de faculté du 5 novembre 2019

III. Présentation des projets de l'AJME (Association de Juristes du Master Environnement (Charte opération 0 bouteilles en plastique)

IV. Conventions ICP, IUT, DECID (vote) - Marie Curie (présentation)

V. Modifications du règlement des études. Proposition : « le redoublement n'est pas de droit » + lettre du Ministre (vote)

VI. Possibilité pour les étudiants en cumul d'activité : autorisation de passer en examen terminal à tout moment (articles 1.8 et 2.2 du règlement des études)

VII. FSDIE (nouveau règlement) (vote)

VIII. Désignation des représentants étudiants pour les commissions locales FSDIE

IX. Motion : « Tous les enseignements en présentiel (sauf cas exceptionnels motivés ou convention) doivent être dispensés à l'Université » (vote)

X. Questions diverses

La séance est ouverte à 9h30

I. INFORMATIONS GENERALES

- Point examens/grève

Le Doyen fait un point sur les examens qui se sont déroulés pendant la période de grève.

Le Doyen remercie très chaleureusement le service du SREP d'avoir bien voulu travailler d'arrache-pied pour pouvoir trouver toutes les combinaisons possibles pour proposer la meilleure solution. Le choix ne s'est pas porté sur le report des épreuves mais sur son maintien autant que possible pour permettre aux étudiants de venir passer leurs épreuves dans de bonnes conditions. Décision a été prise de concentrer les épreuves entre 10h00 et 16h00 de sorte que quelques épreuves seulement ont été reportés les deux samedis de la rentrée (le 11 et le 18 janvier).

Laure Martineau précise que le taux de présence était meilleur que le taux de l'année dernière sur les mêmes examens et sur toute la durée des épreuves.

- Point anonymat

Le Doyen fait part de la première expérience d'anonymat intégral des épreuves écrites sur table ; n'ont profité de cette nouveauté que les épreuves des matières à TD. La question relative à la rupture d'égalité a été posée entre les étudiants qui passaient les épreuves sur les nouvelles copies anonymes et les autres passant des petites matières qui ne composaient pas sur des copies anonymes. Il n'y a évidemment pas de rupture d'égalité sur ce point puisque tous les étudiants ont passé des épreuves pour certaines matières avec les nouvelles copies et pour d'autres avec les anciennes.

L'opération est en cours. Nous sommes en phase de test ; la première phase étant le déroulé des épreuves et la seconde phase sera celle du passage des copies notées dans le lecteur optique et ensuite basculer les résultats dans Apogée. Cette dernière n'est pas encore advenue mais la première s'est bien déroulée. Les services concernés se coordonnent pour mettre en place ce nouveau processus depuis un an.

Il est désormais important de faire émarger les étudiants pendant l'épreuve et non pas à la fin. Pendant la grève le temps de latence a été raccourci entre les épreuves, il a fallu, autant que possible accorder du temps, il fallait qu'à la fin de l'épreuve il n'y ait pas plus de 5 à 7 minutes d'occupation de l'amphi pour que celui-ci soit préparé pour l'épreuve suivante.

L'anonymat nécessitait une distribution des étiquettes à codes-barres. Le doyen indique qu'une question lui a été posée par messagerie sur la marchandisation de la copie en raison de l'apposition de codes-barres. Il n'y a aucune marchandisation des copies des étudiants. Les codes-barres ont été distribués en amont, globalement tout s'est bien passé en dépit du fait que certains étudiants avaient oublié leur plaquette.

Il faut que les correcteurs prennent garde de bien compléter les bonnes cases au stylo noir ou au feutre (pas de stylo rouge car le lecteur ne reconnaît pas cette couleur) ; il faut, comme avant, indiquer la note et en plus noircir la case dédiée.

Point très important : l'anonymisation est une demande très forte des étudiants. Pour que l'investissement, non négligeable, ne serve pas à rien, l'anonymat doit être absolu, c'est-à-dire qu'il est impossible par la suite de demander qu'il soit levé pour harmoniser avec les notes de TD, ce sont les délibérations qui serviront à harmoniser.

M. Dubois déclare qu'il y aura une troisième phase, c'est-à-dire la reddition des copies. Les copies anonymes sont difficiles à classer.

Le Doyen précise qu'il a pris le parti de les classer dans l'ordre de notation.

Mme Martineau précise que pour la reddition de copie il est obligatoire de la classer par numéro. L'étudiant devra revenir avec son talon d'étiquette ou bien son nom et le numéro d'anonymat de la copie. Quoi qu'il en soit, la reddition de copie risque d'être compliquée.

Mme Labarthe suggère que comme cela se pratique dans d'autres universités, ne pourrait-on pas exiger des étudiants qui veulent voir leur copie de prendre rendez-vous et les copies seraient alors mises à disposition ?

Mme Martineau informe que c'est ce qui va se faire.

Mme Labarthe pense que l'harmonisation ne servira pas les étudiants car désormais en Masters les délibérations se font en nombre réduit et pas forcément avec l'équipe des chargés de TD au complet, auparavant étaient faites des pré-délibérations pour ajuster les matières des TD, elles n'ont pas été faites et dans l'ensemble cela ne servira pas les étudiants.

Mme Magnier précise qu'une étape de collégialité est perdue avec l'harmonisation des copies. En ce qui concerne la reddition des copies, elle souligne que la quasi-totalité des étudiants veulent voir leur copie et qu'établir une liste ne servirait pas à grande chose.

Le Doyen propose de revoir le fonctionnement des délibérations.

Mme Gimard précise que les délibérations se passent à huis clos. Certains enseignants ont demandé les notes d'examen pour les reporter sur les fiches d'assiduité. Mais divulguer les notes lève l'anonymat.

Laure Martineau précise que les notes communiquées au 1^{er} semestre sont toujours sous réserve de la délibération du jury.

Madame Gimard fait un bilan des examens avec les copies codes-barres :

Technique / Logiciel et scanner IRIS

- Le logiciel IRIS a dû être adapté à notre fonctionnement : l'anonymisation des étudiants a suscité de nombreuses difficultés liées à la codification de l'anonymat via IRIS ;
- Création dans le logiciel IRIS de 53 « examens » (1 pour chaque code Apogée, en fonction des UE et des parcours) : long et minutieux
- Edition des étiquettes :
 - o Imprimante (reprographie) non adaptée : surchauffe et édition sur plusieurs jours.
 - o Nombre d'étiquettes imprimées par étudiant, par planche : trop grand nombre d'étiquettes, mais l'alternative est d'éditer 2 étiquettes par étudiants sur des planches qui comptent 7 étudiants : découpage, petit bandeau (gestion difficile, perte plus facile)...

Retour des copies corrigées

- Nombre de copies à traiter : 5200 (théorie)
- Retour des paquets d'une même UE en plusieurs fois : il faut que les copies d'une même UE soient regroupées avant le dépôt. (Lecture morcelée, retour des copies au SREP par « petits paquets »...)
- Découpage des bandeaux : travail assez long, avec vérification rapide de la cohérence entre note écrite et note codée.
- Lecture des codes-barres dans le lecteur IRIS :
 - o Passage assez rapide, mais bourrage ou dysfonctionnement de la machine réguliers.
 - o Traitement manuel des bandeaux avec étiquettes erronées ou bloquées

Retour des copies au Service des Examens

- Contrôle des copies et classement par numéro d'anonymat

Semestre 2 :

- Même principe qu'au semestre 1 : création d'environ 50 nouveaux examens dans IRIS et anonymat des étudiants, impression des étiquettes (reprographie), distribution des planches d'étiquettes aux étudiants (semaine du 6 avril).
- Retour notes : 11 mai
- Traitement dans IRIS et vers Apogée pour le début des délibérations : 13 mai
- Attention : environ 5000 copies à faire passer dans IRIS, et importer dans Apogée en 2 jours
- Délibérations entre le 13 et le 15 mai
- Mise en ligne des RDN à l'issue de la délibération

Session 2

- Conservation des notes comprises entre 7/20 et moins de 10/20 (Licence) : délai de 48h accordé aux étudiants.
- Importation des notes conservées dans Apogée.
- Génération des listes Apogée de session 2 pour toutes les épreuves
- Envoi des listes d'étudiants de session 2 au SREP
- Création des 100 épreuves de session 2 dans IRIS (nouvelle création ?)
- Génération des étiquettes et impression à la reprographie
- Distribution des étiquettes aux étudiants du 2 au 9 juin
- Épreuves de session 2 : 10 juin 2020 au 30 juin
- Retour des notes de session 2 : 3 juillet

Laure Martineau indique qu'effectivement les imprimantes que nous avons ne sont pas faites pour passer des planches d'étiquettes avec de la colle ; nous attendons les spécificités des imprimantes adéquates.

Le Doyen précise que lorsque la question d'une planche pour toutes les matières aura été réglée, la réduction sera de 5 planches par étudiant.

Laure Martineau prévient qu'il faudra que les étudiants fassent très attention, car même avec des planches différentes certains n'ont pas collé les bonnes étiquettes.

Il serait tout à fait déraisonnable, pour l'instant, d'étendre la procédure de copies anonymées à toutes les épreuves vu le calendrier universitaire très contraint.

L'anonymisation sous Apogee ne réglerait absolument pas les problèmes de temps que nous rencontrons. Le Doyen demande de prendre contact avec d'autres universités qui anonymisent leurs copies pour avoir le retour de leur expérience.

Laure Martineau pense qu'il va être compliqué de mettre en œuvre c'est la seconde session avec l'anonymat car il va y avoir les jurys de 1^{ère} session et l'organisation des examens de seconde session, il va falloir générer plus de 100 fichiers d'anonymisation d'épreuves et tout cela dans un temps très court. Il n'est pas possible de les faire à l'avance car tous les étudiants qui auront réussi seront sortis des fichiers d'anonymat ; il faut refaire tous les fichiers d'anonymat entre la délibération et la seconde session. Il faut être très ferme sur les dates de retour des copies.

C'était un test et sur la globalité tout s'est bien passé, normalement au second semestre nous aurons beaucoup moins de difficultés avec le logiciel.

Nathalie Gimard ajoute qu'il serait tout à fait déraisonnable, pour l'instant, d'étendre la procédure de copies anonymées à toutes les épreuves vu le calendrier universitaire très contraint.

L'anonymisation sous Apogee ne réglerait absolument pas les problèmes de temps que nous rencontrons.

Le Doyen demande de prendre contact avec d'autres universités qui anonymisent leurs copies pour avoir le retour de leur expérience.

- Point paiement HCC + primes

Le Doyen informe que les HCC ont été intégralement payées en décembre ; ce qui peut expliquer qu'il y ait un léger décalage avec ce qui était attendu, c'est que cet acompte de 100 % a été versé en 2019, il passe sur l'assiette fiscale 2019, mais comme nous sommes passés au prélèvement à la source, l'université n'a pas obtenu l'autorisation de flécher cet acompte comme étant un fléchage HCC, c'est-à-dire susceptible de ne pas être imposé jusqu'à 5 000 €.

L'administration fiscale a indiqué que les agents concernés pouvaient parfaitement rectifier leur montant imposable individuellement en ajoutant sur la déclaration fiscale de 2019 les heures effectuées en 2019 et en retranchant ces mêmes heures du montant de 2020.

Mme Charreire-Petit s'interroge sur comment identifier la somme qui correspond à un montant d'HCC.

Le Doyen précise que toutes les informations données viennent directement du prestataire de l'Université.

- Bilan d'impression de la rentrée solennelle

Le Doyen réitère ses remerciements au service communication.

Les retours sont très positifs autant de la part des récipiendaires, des majors, des professeurs. 250 personnes présentes environ.

Le Doyen demande combien d'invités extérieurs sont venus.

Claire Fourné répond que le tiers des invités était présent.

Véronique Magnier a trouvé que la rentrée solennelle était très réussie, elle souligne le nombre important de cérémonie (rentrée + remise des diplômes de Masters en 10 jours).

Le Doyen répond que la rentrée solennelle n'est pas une remise de diplômes ; cette première rentrée a eu lieu en janvier car c'était également l'intégration dans Saclay, c'était l'événement à célébrer aussi. La question se pose : peut-on ensemble poser le principe que l'expérience sera réitérée ? si oui quand ?

En novembre : toutes les délibérations des Masters n'ont pas été faites (jusqu'à fin décembre).

Si la Faculté devait récupérer la remise des diplômes : il n'y aurait plus qu'un seul événement cependant il risque d'y avoir un problème de place (amphi 1 trop petit) et risque également d'une cérémonie beaucoup trop longue.

Lors du prochain conseil seront présentés une liste de thèmes pour la prochaine rentrée solennelle.

- Bilan JPO

Claire Fourné informe que le problème principal a résidé dans le niveau de l'information relative à la présence des Masters.

Sandra Charreire-Petit souligne que la JPO de Jean Monnet est tombée le même jour que le salon des Masters à Paris.

Laure Martineau demande s'il est opportun de refaire une JPO avec les Masters ? Très peu de passages le 25 janvier sur les stands dédiés, d'autant que la Faculté dispose d'autres actions pour présenter des Masters (présentations en amphi au L3).

Véronique Magnier pense que c'est une très bonne idée de faire les JPO à Sceaux, il faudrait faire également une journée portes ouvertes pour les Masters.

Sandra Charreire-Petit propose de banaliser une journée dans la semaine plutôt qu'un samedi pour les Masters.

Le Doyen répond qu'il est difficile de multiplier les événements.

Claire Fourné rappelle que des bornes interactives avaient été mise à disposition des visiteurs, un questionnaire était à compléter, cependant il est peu probable que les étudiants de Masters aient été incités à le faire. Elle informe également qu'il y a eu de gros problèmes de Wifi.

Le Doyen voudrait demander à l'Université s'il serait possible de faire développer une application sur Smartphone afin que les étudiants puissent répondre via leur téléphone.

Concernant le problème de Wifi, Alexandre Ricard précise que le Wifi existe dans les salles 5 et 6 et que le passage se fait mal vers le réfectoire.

Le Doyen souhaite que des bornes supplémentaires soient installées (Salle restaurant - Edith Penrose - salle Imbert).

Laure Martineau précise que la direction et le service de la communication étaient prêts à banaliser l'espace brasserie pour mettre toutes les associations de Masters et 3 jours avant, 3 associations avaient répondu présentes, c'est pour cela qu'elles ont été rapatriées en Imbert ; si une journée doit être faite pour les Masters, il faudra vraiment sensibiliser les associations d'étudiants ainsi que les enseignants.

II. APPROBATION PV DU CONSEIL DE FACULTE DU 5 NOVEMBRE 2019

Le PV est approuvé à l'unanimité.

III. PRESENTATION DES PROJETS DE L'AJME (ASSOCIATION DE JURISTES DU MASTER ENVIRONNEMNT (CHARTRE OPERATION 0 BOUTEILLES EN PLASTIQUE)

Voici les projets qui vont être mis en place ou le sont déjà :

- Le premier concerne une journée de recyclage et de récupération de denrées alimentaires. Elle se déroulera une fois par mois dans le hall du bâtiment b de la faculté Jean Monnet. Nous profitons de cet événement pour faire de la prévention auprès des étudiants et du personnel administratif.
- Nous avons également pris l'initiative de récupérer des invendus alimentaires auprès de 3 structures : (1) un collectif qui va chercher ces denrées invendues à Rungis, (2) les primeurs de Sceaux par le biais de la mairie de Sceaux et (3) le Monoprix qui se situe à proximité de la faculté. L'idée est donc de récupérer ces produits pour ensuite les redistribuer gratuitement aux étudiants. Ils devront néanmoins adhérer à l'AJME à hauteur d'un euro symbolique pour pouvoir bénéficier de ce dispositif. Nous souhaitons mettre en place cette distribution une fois par mois.
- Le troisième projet était la raison principale de notre venue devant le conseil de la faculté. Nous avons donc demandé la signature d'une charte d'engagement moral qui a pour but premier de diminuer la vente de bouteilles de plastiques de 10% par rapport à l'année précédente au sein de la faculté. Nous nous sommes engagés à partager nos partenaires pour permettre de remplir cet objectif plus facilement. La prévention et la sensibilisation des étudiants aurait également été faite par notre association.

Le Doyen remercie pour les initiatives prises par l'AJME et précise qu'au moment des grosses chaleurs il sera difficile de ne pas donner de bouteilles d'eau aux agents.

Laure Martineau précise que l'Université est soumise aux marchés publics.

Ghislaine Crespy Faure est d'accord relayer les actions de communication.

Jean-Pierre Hoos félicite l'initiative de l'AJME et est prêt à les soutenir et aimerait dans un an savoir si les objectifs envisagés ont été réalisés.

IV. CONVENTIONS ICP - IUT - DECID (VOTE) - MARIE CURIE (PRESENTATION)

La convention de Marie Curie (concernant les élèves en classe préparatoire) est en concertation avec le doyen, M. Damien Sadi, M. Recoing et M. Izard pour les ajustements relatifs aux maquettes des deux premières années de licence.

Ces maquettes seront présentées lors du prochain conseil de faculté.

Renouvellement de la convention de l'ARES (Associations Représentatives des Etudiants en Sciences Sociales), qui a pour mission de contribuer à la mutualisation du travail des étudiants ou de proposer des services concourant à l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants en sciences sociales. L'université Paris Saclay a obtenu une subvention de 70 000 € de la part du ministère de l'enseignement supérieur pour le déploiement d'un dispositif en ligne d'accompagnement des bacheliers entrant en 1^{ère} année de licence de droit. Cette opération, portée par l'Université Paris Saclay, a été labellisée sous l'acronyme DECID (Découverte des Etudes, Connaissances et Interactions en Droit).

Principe de cette convention : reversement de 5 000 € sous réserve de la disponibilité des fonds.

C'est officiellement la dernière année que ce processus est mis en place.

Renouvellement approuvé à l'unanimité.

Convention ICP : Il s'agit d'un projet de convention entre l'université Paris Saclay et l'Institut Catholique de Paris à propos du Master droit étatique des religions en France et en Europe, Master porté par DSR. Il s'agit de renouveler totalement une convention qui existe depuis 1980 entre les deux établissements.

La présente convention se substitue à celle du 31 mai 2004 qui elle-même se substituait à celle du 16 juin 1980. Ces deux conventions organisaient la mise en œuvre du DEA puis de Master 2. C'est un partenariat historique et le Master organise les enseignements qui sont dispensés par les collègues de l'institut catholique.

Les étudiants de l'institut catholique doivent s'inscrire à la Faculté.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Convention IUT : c'est un projet de convention. Elle doit faire l'objet d'une discussion le 7 février prochain avec Mme Morin Delerm, Mme Demachy et M. Peyrat.

Il s'agit de la relation entre l'IUT de Sceaux et la Faculté.

Il s'agit de réorganiser la coopération financière entre les deux composantes.

Emmanuel Dubois précise que dans nos relations communes avec l'IUT nous avons la L3 Comptabilité, Contrôle qui existe avec en deux modalités (présentiel et apprentissage) et des Masters qui sont officiellement portés par la faculté mais entièrement opérés à l'IUT (M1 : Logistique et Achats/M2 : Achats à l'International).

Dans le cas de ces diplômes communs il est apparu quelques soucis de gestion, d'organisation, notamment parce que l'IUT demandait de régler les charges HCC des enseignants de l'IUT qui intervenaient dans la partie IUT en présentiel et l'IUT prenant en charge la totalité des coûts de la formation en apprentissage puisque c'est l'IUT qui perçoit la totalité du paiement des inscriptions.

De ce fait la convention envisagée a pour objet d'organiser la coopération financière, pédagogique, administrative et logistique entre les deux établissements.

Le Doyen ajoute qu'historiquement, l'accord décrit par M. Dubois correspondait à l'accord initial mais qui n'avait jamais été formalisé.

Cette discussion est entamée depuis juin, en septembre le projet de convention a été rédigé, il a été remis à la Présidence de Paris Sud en octobre et depuis plusieurs messages ont été envoyés et une réunion est donc organisée le 7 février.

Derrière tout cela il y a le conventionnement avec le CFA pour qu'il flèche la Faculté et non plus l'IUT. Tout ce processus se fait à l'année N+1.

Mme Ferrand-Nagel pense que ce type de convention a vocation, dans le périmètre Paris Saclay à se multiplier. Il y aura de plus en plus souvent des formations hébergées à un endroit, opérées à d'autres.

Le Doyen informe que M. Peyrat a l'intention que ce projet de convention serve de base.

Le Doyen souhaite savoir si les membres du conseil de faculté sont d'accord avec le principe que cette convention énonce et sur la forme faisons des propositions.

Peut-être faudrait-il revoir l'article 7.

Mme Magnier demande ce qui est comptabilisé dans le service ? notamment quand des heures seront faites dans un autre établissement.

La convention est adoptée à l'unanimité.

V. MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES ETUDES. PROPOSITION / « LE REDOUBLEMENT N'EST PAS DE DROIT »

M. Sadi fait part d'une lettre reçue par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation le 24 septembre :

« Certains d'entre vous ont récemment interrogé la ministre sur la possibilité de limiter le nombre de réinscriptions en licence.

Au regard de la réglementation en vigueur, la réinscription peut être considérée comme une réponse pédagogique de l'équipe enseignante, destinée à permettre à l'étudiant de combler les lacunes ayant conduit à un ajournement. Dans cette perspective, celle-ci est liée à une décision du jury et participe des modalités de contrôle des connaissances définies par l'établissement.

Aussi, il vous est possible de prévoir dans les modalités de contrôles des connaissances le fait que la réinscription dans la même année de licence est subordonnée à un avis favorable du jury, au regard du parcours de l'étudiant et de sa situation personnelle ».

Le Doyen précise que c'est une proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

VI. POSSIBILITE POUR LES ETUDIANTS EN CUMUL D'ACTIVITE : AUTORISATION DE PASSER UN EXAMEN TERMINAL A TOUT MOMENT (articles 1.8 & 2.2 du règlement des études)

M. Sadi souligne que la Faculté est très sollicitée pour le passage en examen terminal.

Il rappelle que sur le règlement des études « l'examen terminal est subordonné à un cas de force majeure »

L'idée serait de pouvoir permettre à des étudiants qui trouveraient un emploi de pouvoir travailler, car aujourd'hui les étudiants qui sont en cumul d'activité sont autorisés à choisir leurs TD mais il se trouve que parfois les TD qu'ils souhaitent ne sont pas accessibles car ils se situent pendant leurs heures de travail, si les étudiants concernés font la demande de passage en examen terminal, il serait bien de pouvoir l'accepter si elle semble motivée et justifiée ; ce dispositif serait plutôt pour les étudiants de L3 et pour un TD.

M. Sadi propose de faire du cas par cas, il ne faut pas pénaliser les étudiants qui travaillent et faire attention aux éventuelles tricheurs.

Motion : « Autorisation à titre exceptionnel de passer un examen terminal »

La motion adoptée à l'unanimité.

VII. FSDIE

Point présenté par Elodie Loubresse :

FSDIE : Fond de Solidarité des Initiatives Etudiantes

Le budget total du FSDIE était de 430 000€ en 2018, dont 3/4 pour les projets, 1/4 pour l'aide sociale

Environ 300 000€ pour contribuer au financement de projets portés par des associations étudiantes ayant des retombées claires pour l'Université

Le processus est le suivant : 4 campagnes dans l'année universitaire

- les associations reconnues par l'Université déposent un dossier
- examen par la commission locale (Lydie Soudet & Elodie Loubresse) qui émet un avis
- transmission du dossier final avec avis à la commission centrale
- 2 rapporteurs (hors la faculté)
- commission centrale

Idée : argent des étudiants / à répartir équitablement par la commission centrale / ne doit pas financer des projets tutorés dans les maquettes

Enjeu aujourd'hui : voter le nouveau RI et se mettre en conformité ici à l'UFR

Nouveau règlement intérieur :

- fin du paiement en 2 fois
 - financement à 100% jusqu'à 1000€
 - intégration d'étudiants locaux dans les commissions locales : élus ou étudiants associatifs dont l'association est liée à la composante
 - ajout des représentants étudiants dans la commission centrale : désignation par la commission locale d'un binôme étudiants
- 1 titulaire / 1 suppléant pour la commission centrale

Le nouveau règlement intérieur est voté à l'unanimité.

VIII. DESIGNATION DES REPRESENTANTS ETUDIANTS POUR LES COMMISSIONS LOCALES FSDIE

Proposition (en l'absence des représentants étudiants) :

Les élus étudiants désignent 2 représentants qui participeront à la commission locale et un binôme pour la commission centrale, les étudiants peuvent être les mêmes.

Les nouveaux représentants seront désignés après les élections du 7 avril

Points importants dans la constitution du dossier :

- proposer des devis comparatifs
- un budget équilibré (le FSDIE ne contribuant qu'à 60% maximum)
- pour un voyage : 170€ max par étudiant (joindre liste des bénéficiaires)
- bien décrire le projet et ses retombées pour l'Université
- rédiger un dossier clair pour des évaluateurs n'appartenant pas à la Faculté.

La proposition relative à la désignation de 2 représentants élus pour la commission locale et un binôme pour la commission centrale est adoptée à l'unanimité.

IX. MOTION : « TOUS LES ENSEIGNEMENTS EN PRESENTIEL (sauf cas exceptionnels préalablement autorisés par la direction, motivés ou convention) DOIVENT ÊTRE DISPENSES A L'UNIVERSITE

Quelques cours sont dispensés ailleurs que dans les locaux de l'Université et pour des raisons d'assurance et de conformité avec le code de l'éducation et faut enseigner dans l'Université, sauf cas exceptionnels motivés.

Le Doyen rappelle que le principe n'est pas de faire cours dans une autre institution (publique ou privée).

Mme Charreire-Petit suggère l'établissement d'un ordre de mission.

Motion :

Aucun enseignement en présentiel ni aucun examen, sauf cas exceptionnel préalablement autorisé par la direction et convention d'enseignement ne doivent être dispensés hors de l'Université.

La motion est adoptée à l'unanimité.

X. QUESTIONS DIVERSES

Etudiants à Wuhan :

Mme Placidi-Frot donne des nouvelles des 9 étudiants en échange à Wuhan (6 en droit et 3 en économie gestion) dont la plupart était en voyage dans le reste de la Chine voire en Thaïlande et même Australie.

Deux ont réussi à quitter Wuhan la veille de la fermeture de la ville.

La liste de tous les étudiants a été fournie au consulat et ils doivent être rapatriés.

Mme Martineau s'interroge sur la faisabilité de la soirée du Nouvel An Chinois organisée par l'association du DU Franco-Chinois ?

La décision est prise d'annuler l'évènement par principe de précaution.

Tous les étudiants de Chine vont rentrer, toutes les mobilités vont être stoppées sur la Chine et surtout qu'ils puissent réintégrer le second semestre de la licence normale en leurs proposant d'être en EAD jusqu'aux vacances de février.

Interdiction des stages en Chine pour le second semestre.

Vigilance sur toute mobilité également pour les enseignants chercheurs en Asie (pas seulement la Chine).

La séance est levée à 12h30.